

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

13

Conseillers présents ou représentés

13

Séance du 11 mai 2022

Sous la présidence de Mme Marianne WEHR, Maire

Présents : Marianne WEHR, Maire
Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, Rémi BOEHLER, Nathalie
EBENER, Christelle KOESTEL, Denis TOURNEMAINE, Michèle
AMAR, Emmanuel MULLER, Mélanie BRAND, Geoffroy
LAURENT, Jonas BRAUN, Aurélie KRATZ, Jean-Claude MAGER

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 07 avril 2022.

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 18 mai 2022

La Maire

Marianne WEHR



Acte à classer

22_11-05-2022

1 2 3 4
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-05-20T11-08-38.00 (MI237630092)

Identifiant unique de l'acte : 067-216701276-20220511-22_11-05-2022-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 07 AVRIL 2022

Date de décision : 11/05/2022



**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
3.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : 22_11_05_2022_PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparer

Date 20/05/22 à 11:08

Par SCHOCH Stéphanie

Transmettre

Date 20/05/22 à 11:08

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 20/05/22 à 11:14

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

13

Conseillers présents ou représentés

13

Séance du 11 mai 2022

Sous la présidence de Mme Marianne WEHR, Maire

Présents : Marianne WEHR, Maire
Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, Rémi BOEHLER, Nathalie
EBENER, Christelle KOESTEL, Denis TOURNEMAINE, Michèle
AMAR, Emmanuel MULLER, Mélanie BRAND, Geoffroy
LAURENT, Jonas BRAUN, Aurélie KRATZ, Jean-Claude MAGER

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Sur le rapport et la proposition de Mme la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-4,

Vu le Code électoral, notamment l'article 270,

Considérant que Messieurs Éric BOEHLER et Christophe SCHIR ont présenté leur démission de leurs fonctions de conseiller municipal et adjoint au maire pour M. BOEHLER,

Considérant que conformément à l'article 270 du Code électoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que les trois candidats venant sur la liste après le dernier élu, Madame Lucille GANTNER, Monsieur Josselin FELD et Mme Monique METTE ont fait part de leur décision de ne pas siéger au sein du conseil municipal,

Le Conseil municipal, après délibération, à 12 voix « pour » et 1 abstention :

- **PREND ACTE** de la modification du tableau du conseil municipal passant de quinze à treize conseillers municipaux, joint en annexe.

Votes : 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 18 mai 2022
Marianne WEHR



Acte à classer

23_11-05-2022

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture > AR reçu <
4 Classé

Identifiant FAST : ASCI_2_2022-05-20T11-09-45.00 (MI237631011)

Identifiant unique de l'acte : 067-216701276-20220511-23_11-05-2022-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Date de décision : 11/05/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux

Acte : 23.11.05.2022.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

23.11.05.2022.PDF

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/05/22 à 11:00

Par SCHOCH Stéphanie

Transmis

Date 20/05/22 à 11:09

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 20/05/22 à 11:20

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

13

Conseillers présents ou représentés

13

Séance du 11 mai 2022

Sous la présidence de Mme Marianne WEHR, Maire

Présents : Marianne WEHR, Maire
Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, Rémi BOEHLER, Nathalie
EBENER, Christelle KOESTEL, Denis TOURNEMAINE, Michèle
AMAR, Emmanuel MULLER, Mélanie BRAND, Geoffroy
LAURENT, Jonas BRAUN, Aurélie KRATZ, Jean-Claude MAGER

DECISION DE REMPLACEMENT DE L'ADJOINT AU MAIRE DEMISSIONNAIRE

Mme la Maire fait part au Conseil municipal que M. Éric BOEHLER, par courrier du 05 avril 2022 adressé à Mme la Préfète du Bas-Rhin, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseiller municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 03 juillet 2020 fixant à deux le nombre d'adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal du 09 juillet 2020 donnant délégation de fonction et de signature de Mme la Maire aux adjoints,

1. DECISION DE POURVOIR LE POSTE VACANT

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire dont la démission a été acceptée à compter du 30 avril 2022 par Mme la Sous-Préfète de Molsheim,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix « pour » et 1 voix « contre », décide :

- de maintenir le nombre d'adjoints au Maire à deux.

Votes : 13

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 0

2. POSITIONNEMENT (RANG)

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu démissionnaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- que l'adjointe élue le 03 juillet 2020 avancera d'un rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de dernier adjoint élu.

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0



Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 18 mai 2022
La Maire, Marianne WEHR

Acte à classer

24_11-05-2022

1 2 4
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-05-20T11-10-46.00 (MI237631056)

Identifiant unique de l'acte : 067-216701276-20220511-24_11-05-2022-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DECISION DE REMPLACEMENT DE L'ADJOINT AU MAIRE DEMISSIONNAIRE

Date de décision : 11/05/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux

Acte : 24_11_05_2022.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/05/22 à 11:10

Par SCHOCH Stéphanie

Transmis

Date 20/05/22 à 11:10

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 20/05/22 à 11:18

Date de convocation : 05 mai 2022

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

13

Conseillers présents ou représentés

13

Séance du 11 mai 2022

Sous la présidence de Mme Marianne WEHR, Maire

Présents : Marianne WEHR, Maire
Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, Rémi BOEHLER, Nathalie
EBENER, Christelle KOESTEL, Denis TOURNEMAINE, Michèle
AMAR, Emmanuel MULLER, Mélanie BRAND, Geoffroy
LAURENT, Jonas BRAUN, Aurélie KRATZ, Jean-Claude MAGER

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE À UNE DÉMISSION

1. ELECTION

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au **scrutin secret** à la majorité absolue,

Mme la Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Michèle AMAR a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal afin de contrôler les opérations de vote.

Le Conseil municipal a ensuite désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mme Christelle KOESTEL et M. Rémi BOEHLER.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) : Emmanuel MULLER et Denis TOURNEMAINE

1er tour du scrutin

Sous la présidence de Mme Marianne WEHR, Maire, le Conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 13
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) : 3
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 10
- e) Majorité absolue : 7

NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

Emmanuel MULLER : 1

Denis TOURNEMAINE : 9

M. Denis TOURNEMAINE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée **2ème Adjoint**, et a été immédiatement installé.

2. INDEMNITES DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants,

Vu la délibération n° 18-10.07.2020 relative aux indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes,

Considérant l'élection du nouvel adjoint au 2ème rang du tableau des adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Considérant que le nouvel adjoint sera délégué à l'urbanisme et aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat :

- que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire ;
- que le nouvel adjoint sera rémunéré à 19,8% de l'indice brut terminal de la fonction publique ; les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées.

Votes : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 18 mai 2022

La Maire

Marianne WEHR



Acte à classer

25_11-05-2022

1 2 4
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-05-20T11-11-24.00 (MI237631031)

Identifiant unique de l'acte : 067-216701276-20220511-25_11-05-2022-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE D'UNE DÉMISSION

Date de décision : 11/05/2022


**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. institutions et vie politique
6.1. Election executif

Acte : 25_11_05_2022.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/05/22 à 11:11

Par SCHOCH Stéphanie

Transmis

Date 20/05/22 à 11:11

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 20/05/22 à 11:16